

COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 11 juin 2018 à 20h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 06 juin 2018 – Nombre de membres 45 – Présents 30

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE sur Sarthe et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, HERVÉ Jean-Pierre, ATANI Béatrice, DUSACRE Luc, MOGUET Françoise, CHERRE Christelle, ANIS Didier, BÉRON Michel, adjoints, ANIS Odile, BACHELOT Elisabeth, BROSSIER Sandrine, COURNIL Véronique, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GILBERT André, GIRARD Jean-François, GOUJON Anne, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, PORTIE Jérôme, RENON Sandrine, SUREAU Anita, ZIMMERMANN Valérie, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DE RICHEMONT Xavier (procuration à KAHN Gilbert), LEDERNET Christian (procuration à LECOURT Sylvie), MACÉ Christian (procuration à ANIS Odile).

Absents excusés : CLERGEAUD Jean-François, COQUEREAU Thierry, DE MIEULLE Jeanne-Marie, DEFOIS Christine, MAISON Jenny, MANDALE Christopher.

Absents : CHAILLOUX Nicolas, GUIARD Jérôme, JUBEAU Jean-Louis, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole, TURQUAIS Jean-Maximilien.

Madame MOGUET Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU 11 JUIN 2018

1) Procès-verbal du 14 MAI 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2018 est accepté à l'unanimité.

2) Redevance LRT ORANGE 2018 + reliquat 2017.

Le conseil municipal adopte les montants maximums de redevance à percevoir auprès d'ORANGE à savoir :

- redevance 2018 MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY : 6.514,50 €
- reliquat redevance 2017 CHEMIRE SUR SARTHE : 385,30 €

3) Présentation du projet d'installation de l'usine SIAM dans la zone du Grand Clos à DAUMERAY :

Il est présenté aux élus le projet de l'entreprise SIAM d'installer son usine dans la zone du Grand Clos pour y construire un bâtiment d'environ 1200 m² et pour y regrouper les 2 sites de Daumeray (SIAM et S12E), ainsi que celui de Meslay-du-Maine qu'il loue avec d'autres bâtiments à Château-Gontier. Ce dossier devrait être discuté au niveau de la CCALS qui possède la compétence « Economie ». Cette discussion portera notamment sur l'acquisition et la viabilisation des terrains concernés par ce projet, avec une participation de 10% qui pourra être demandée à la commune pour les frais de construction de la voirie (future déviation). Les conseillers seront tenus informés du suivi de ce dossier.

4) Procédure d'enquête publique relative à la vente de chemins ruraux :

Certaines portions de chemins ruraux sont à vendre.

Un relevé précis des chemins concernés sera effectué pour permettre par la suite l'ouverture de l'enquête publique nécessaire à ces ventes.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur la mise en place de cette procédure.

5) Subventions Portraits Paysans :

Le conseil municipal ne souhaite pas subventionner cette opération mais s'engage à procéder à l'acquisition d'exemplaires de l'ouvrage « Portraits Paysans ».

6) Personnel communal – Adhésion au centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Maine et Loire pour la mission de médiation préalable obligatoire :

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la Commune au dispositif d'expérimentation mené par le Centre de Gestion de Maine et Loire dans le cadre de la médiation préalable obligatoire prévue dans l'hypothèse d'un litige entre un agent et son employeur (collectivité territoriale).

Il est rappelé que cette expérimentation est menée dans le cadre de la loi N°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice.

7) Site internet de la commune.

Le conseil municipal fixe au 31 août 2018 la date limite de présentation du site internet développé pour la commune par l'Association des Maires de Maine et Loire.

8) Cession de la parcelle de terrain communale cadastrée F 1484 ZA les Loges à MORANNES :

Après réception de l'évaluation des domaines, le conseil municipal confirme son accord pour la vente de cette parcelle au prix de 4 € le m². Superficie 1 689 m².

9) Acquisition d'un mini-bus :

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un mini-bus de type PEUGEOT BOXER 2.0 Blue HDi 110 CV de 9 places au prix TTC de 20.000 €.

10) Problème de circulation d'engins à moteur dans les chemins de randonnée.

Devant la prolifération de la circulation d'engins à moteurs tels que motocyclettes et quads dans les chemins de randonnée, le conseil municipal confirme la nécessité de prendre un arrêté d'interdiction de circulation des véhicules à moteur dans ces chemins.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray
Affichage le 18 juin 2018.
Le Maire,

Gilbert KAHN.